



Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) Ronde VI

Sécurité et continuité des activités

Composante de gestion (CdG) N°19

Séance de formation
Octobre 2008

RDIMS #696138



But

- Fournir de la formation au personnel ministériel responsable de la préparation de la réponse au CRG pour la composante de gestion (CdG) 19 (Sécurité et continuité des activités)
- La formation portera sur la méthode d'évaluation et les exigences en matière d'éléments probants pour la CdG 19, avec une **emphase particulière** sur:
 - **Le nouveau modèle de réponse pour la CdG 19**
 - **L'élément de preuve 19.1 (Programme de sécurité ministériel)**
- Les questions relatives aux autres éléments de preuve pourront être posées à la fin de la séance

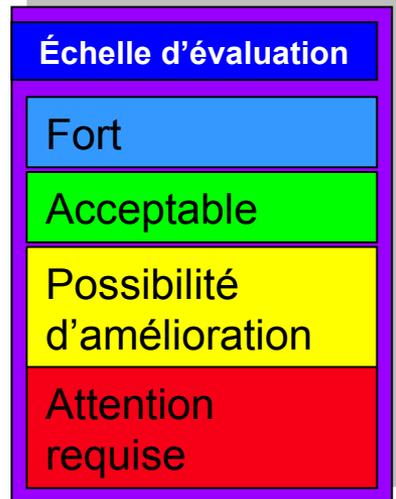
CdG N° 19 dans le système d'évaluation du CRG

Attentes



Composantes de gestion

1. Valeurs et éthique
2. Cadre de rendement ministériel
3. Structure de gestion ministérielle
4. Contribution extra-organisationnelle
5. Qualité des analyses
6. Évaluation
7. Présentation de rapports sur le rendement au Parlement
8. Gestion du changement organisationnel
9. Gestion des risques
10. Milieu de travail
11. Effectif
12. Gestion de l'information
13. Technologie de l'information
14. Gestion des biens
15. Gestion des projets
16. Approvisionnement
17. Gestion financière et contrôles financiers
18. Vérification interne
19. **Sécurité et continuité des activités**
20. Services axés sur les citoyens
21. Harmonisation des mécanismes de responsabilisation



*** Nouvelle composante de gestion pour la ronde V du CRG (GSTI évaluée avec TI puis GI lors des rondes précédentes)

Sécurité et continuité des activités (dans l'élément Gérance)



CdG N° 19 – Description et éléments de preuve

19. Gestion efficace de la sécurité et de la continuité des activités

La sécurité et la continuité des activités contribuent à l'efficacité du gouvernement en protégeant les employés, l'information et les biens, et en garantissant l'accès continu aux services essentiels

Éléments de preuve :

Aucun changement depuis la ronde V du CRG

19.1 PROGRAMME DE SÉCURITÉ MINISTÉRIEL

Mesure dans laquelle un programme ministériel de sécurité est en place et géré conformément à la *Politique du gouvernement sur la sécurité (PGS)*, afin de garantir la coordination de l'ensemble des fonctions de politique et la mise en œuvre des exigences de politique.

Sujet principal de cette séance de formation

19.2 GESTION DE LA SÉCURITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (GSTI)

Mesure dans laquelle un programme de sécurité des technologies de l'information (TI) est en place et géré conformément à la *norme opérationnelle de la GSTI*, afin de garantir que les renseignements sensibles et les systèmes de TI sont adéquatement protégés.

19.3 PROGRAMME DE PLANIFICATION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS (PCA)

Mesure dans laquelle un programme de PCA est en place et géré conformément à la *norme opérationnelle sur le programme de PCA*, afin de garantir qu'il existe des mesures visant à assurer la continuité des services essentiels.

CdG N° 19 – Critère d'évaluation

Aucun changement depuis la ronde V du CRG

Cote du CRG	Couleur correspondant à la cote	Critère
Fort	Bleu	Si au moins un élément de preuve obtient une cote égale à « Fort » et qu'aucun élément de preuve n'obtient une cote inférieure à « Acceptable », la cote globale « Fort » est alors accordée.
Acceptable	Vert	Si au moins deux éléments de preuve obtiennent une cote égale ou supérieure à la catégorie « Acceptable » et qu'aucun élément de preuve n'obtient une cote inférieure à « Possibilité d'amélioration », la cote globale « Acceptable » est alors accordée.
Possibilité d'amélioration	Jaune	Si au moins deux éléments de preuve obtiennent une cote égale à « Possibilité d'amélioration » et qu'aucun élément de preuve n'obtient une cote « Attention requise » (ou si un élément de preuve obtient une cote « Attention requise » et deux éléments de preuve obtiennent une cote égale ou supérieure à « Acceptable »), la cote globale « Possibilité d'amélioration » est alors accordée.
Attention requise	Rouge	Si deux ou plusieurs éléments de preuve obtiennent une cote « Attention requise » (ou si un des éléments de preuve obtient une cote « Attention requise » et un autre élément de preuve obtient une cote inférieure à « Acceptable »), la cote globale « Attention requise » est alors accordée.

19.1 Programme de sécurité ministériel – Aperçu

- **Conformité à la Politique du gouvernement sur la sécurité, comme le démontrent les éléments de preuve fournis par les ministères et organismes**
- **Éléments évalués :**
 - **Organisation de sécurité et gouvernance de programme**
 - Nomination d'un ASM et positionnement
 - Organisation de sécurité et gouvernance
 - Programme de sécurité et mécanismes de coordination
 - **Autres éléments évalués**
 - Partage d'information et de biens avec les organisations à l'extérieur du gouvernement fédéral
 - Formation sur la sécurité
 - Sensibilisation en matière de sécurité
 - Initiation à la sécurité
 - Gestion des incidents
 - **Pour une cote « Fort » :** leadership et contribution au programme de sécurité à l'échelle du gouvernement, et harmonisation et intégration de la stratégie de sécurité avec les priorités et plans d'activités

Nota : La « Sécurité dans les situations d'urgence et les cas de menace accrue » a été évaluée mais non cotée lors de la Ronde V du CRG et elle ne sera pas évaluée à la Ronde VI.

Changement mineur depuis la ronde V du CRG (voir nota)

Nouveautés à la Ronde VI du CRG

- **Document de vue d'ensemble** qui décrit la conformité à la politique de sécurité et le rendement de la gestion pour chaque élément évalué (préparé à l'aide du modèle de réponse normalisé)
 - Inclut également de l'information relative aux autres éléments de preuve (19.2 et 19.3)
- Évaluation concentrée sur les **changements** depuis la ronde V et **réutilisation** possible des documents soumis à la ronde V
- Un **maximum de 50 documents** probants peuvent être soumis pour 19.1 (un total de 60 documents pour la composante de gestion, incluant le document de vue d'ensemble, questionnaire sur la GSTI et les mises à jour)
 - ***** Aucun document intégré à d'autres documents**
- **(Pour la cote « Fort »)** Description du leadership à l'échelle du gouvernement et de l'harmonisation du programme de sécurité avec les priorités et les plans d'activités (critère déjà existant à la Ronde V du CRG, mais aucun élément de preuve n'était requis)
- **(À titre informatif - aucune incidence sur la cote)** Mention de la validation indépendante de la conformité et du rendement, p. ex., par le biais de la mesure du rendement, d'une vérification interne ou d'une évaluation.

19.1 Critère d'évaluation

Aucun changement depuis la ronde V du CRG

Cote du CRG	Couleur correspondant à la cote	Critère
Fort	Bleu	L'organisme satisfait entièrement à toutes les exigences relatives à l'organisation de la sécurité et à la gouvernance de programme, et satisfait à la plupart ou à toutes les exigences des autres éléments d'évaluation. L'organisme fait preuve de leadership et contribue au programme de sécurité à l'échelle du gouvernement. La stratégie de sécurité de l'organisme s'harmonise et est intégrée avec les priorités et le plan d'activité ministériels.
Acceptable	Vert	L'organisme satisfait entièrement à toutes les exigences relatives à l'organisation de la sécurité et à la gouvernance de programme, et satisfait à la plupart des exigences des autres éléments d'évaluation, et il n'y a aucune lacune notable.
Possibilité d'amélioration	Jaune	L'organisme satisfait entièrement à toutes les exigences relatives à l'organisation de la sécurité et à la gouvernance de programme, et satisfait à quelques exigences des autres éléments d'évaluation.
Attention requise	Rouge	Si toutes les exigences relatives à l'organisation de la sécurité et à la gouvernance de programme ne sont pas remplies, ou s'il y a des lacunes importantes dans la plupart des autres éléments d'évaluation, la cote « Attention requise » sera alors accordée à cet élément de preuve.

19.1.1 Organisation de la sécurité et gouvernance du programme (1)

Approche analytique	Éléments probants à l'appui
i) A-t-on nommé un ASM? Si l'ASM n'a pas été nommé ou est en affectation intérimaire, y-a-t-il des plans pour nommer un ASM de façon permanente?	<ul style="list-style-type: none">• Titre, classification, et statut de dotation de l'ASM• (Si l'ASM n'a pas été nommé ou s'il s'agit d'une affectation intérimaire) Plans de dotation pour nommer un ASM de façon permanente
ii) L'ASM est-il positionné de façon stratégique au sein de l'organisation de sorte à fournir des conseils et des orientations à la haute direction?	<ul style="list-style-type: none">• Relation hiérarchique entre l'ASM et la gestion supérieure• Mécanismes utilisés par l'ASM pour mobiliser et fournir des avis à la gestion supérieure en matière de gestion du risque relatif à la sécurité

Autres conseils

- Exemples de mécanismes utilisés pour mobiliser et fournir des avis à la gestion supérieure : participation routinière aux comités de gestion, sessions d'information régulières et impromptues, ou rapports de gestion

19.1.1 Organisation de la sécurité et gouvernance du programme (2)

Approche analytique	Éléments probants à l'appui
<p>iii) Existe-t-il une organisation de sécurité, avec une gouvernance établie, les postes clés, et des rôles et responsabilités bien définis pour assurer la gestion efficace du programme de sécurité ministériel?</p>	<p>Organigramme ou document équivalent décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les postes avec des rôles importants en matière de sécurité, et les relations hiérarchiques et fonctionnelles <ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les éléments du programme de sécurité ministériel (incluant la sécurité du personnel, la sécurité physique, la sécurité des TI, la sécurité du processus d'acquisition et la PCA) • Entre l'organisation de la sécurité et autres groupes avec des responsabilités en matière de sécurité (e.g. RH, TI, GI) <p>Structure de gouvernance ministérielle, comme par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandats des comités • Rôles et responsabilités (e.g. établis dans la politique de sécurité ministérielle) • Protocole d'entente (PE) et autres ententes qui régissent la prestation de services par une tierce partie, comme un ministère responsable ou fournisseur de services partagés

Autres conseils

- Lorsque les services de sécurité sont fournis par une tierce partie (incluant un autre ministère), des éléments probants doivent démontrer **clairement l'imputabilité et les responsabilités** pour tous les éléments du programme de sécurité
- Devrait illustrer les relations avec des groupes ayant des responsabilités reliées à la sécurité, tel que la préparation aux urgences, et la santé et la sécurité en milieu de travail
- Devrait inclure un estimé de l'équivalent temps plein (ETP) affecté à la sécurité et les budgets de salaires afférents, ainsi que la classification des postes clés de l'organisation de la sécurité

19.1.1 Organisation de la sécurité et gouvernance du programme (3)

Approche analytique	Éléments probants à l'appui
iv) Existe-t-il un programme de sécurité qui assure la coordination des fonctions clés de politique en matière de sécurité et la mise en œuvre des exigences de politique?	Exemples des stratégies, politiques et plans de travail ministériels en matière de sécurité couvrant les fonctions clés de politique (i.e. la sécurité du personnel, la sécurité physique, la sécurité des TI, la sécurité du processus d'acquisition et la PCA)

Autres conseils

- Lorsque les politiques d'une autre organisation ont été adoptées au sein d'un ministère ou organisme, il faut des éléments probants pour démontrer la décision d'adopter ces politiques ainsi que toute adaptation



19.1.2 Partage d'information et de biens (1)

Approche analytique

- Existe-t-il des mesures pour assurer la mise en place d'accords (e.g. Protocole d'entente) de partage de l'information ou de biens avec des organismes à l'extérieur du gouvernement (hors d'un contexte contractuel)?
- Ces accords précisent-ils les responsabilités en matière de sécurité, les mesures de protection et les conditions de la participation continue?
- Ces accords font-ils l'objet d'une surveillance continue pour vérifier la conformité aux mesures de sécurité, et sont-ils révisés régulièrement pour confirmer leur statut et leur pertinence?

Éléments probants à l'appui

- Exigences de politique ministérielle, et rôles et responsabilités liés au partage d'information et de biens
- Pratiques et procédures liés à la mise en place, la surveillance et la révision d'ententes, par exemple :
 - Clauses de sécurité modèles pour les ententes
 - Mécanismes utilisés pour assurer l'inclusion de clauses de sécurité dans les ententes
 - Liste d'ententes en place
 - Exemple représentatif d'entente de partage incluant des mesures de sécurité

19.1.2 Partage d'information et de biens (2)

Autres conseils

- Cet élément d'évaluation porte uniquement sur les ententes **non contractuelles** avec des organismes **ne faisant pas partie** du gouvernement fédéral (i.e. auxquels la PGS ne s'applique pas)
- Si l'organisation **ne partage pas** actuellement d'information ou de bien avec des organismes externes au gouvernement fédéral :
 - Ce fait devrait être mentionné dans le document de vue d'ensemble
 - Des mesures devraient être en place pour assurer l'établissement d'éventuelles ententes de partage
- Les éléments probants fournis devraient préciser le **rôle de l'ASM** et les **responsabilités d'autres responsables de la sécurité** dans la mise en place, la surveillance et la révision d'ententes
 - Les mécanismes utilisés pour assurer l'inclusion des mesures de sécurité dans les ententes n'impliquent pas nécessairement la révision de chaque entente par les responsables de la sécurité, car d'autres mécanismes peuvent être utilisés pour assurer la conformité aux exigences de politique



19.1.3 Formation en matière de sécurité (1)

Approche analytique

- Existe-t-il des mesures pour s'assurer que les personnes devant assumer des fonctions particulières en matière de sécurité reçoivent une formation appropriée et à jour?

Éléments probants à l'appui

- Exigences de politique ministérielle, et rôles et responsabilités liés à la formation en matière de sécurité
- Pratiques et procédures liés à la formation en matière de sécurité, par exemple :
 - Profils de compétences et programme de formation rattachés aux principaux postes de sécurité
 - Désignations professionnelles détenues par le personnel affecté à la sécurité
 - Sommaire de la formation suivie dans la dernière année
 - Niveau d'investissement dans la formation en matière de sécurité
 - Approche utilisée pour mesurer la mise en œuvre et l'efficacité du programme de formation

19.1.3 Formation en matière de sécurité (2)

Autres conseils

- Cet élément d'évaluation a trait principalement à la **formation spécialisée en matière de sécurité** reçue par les gestionnaires et spécialistes en sécurité, et autres personnes avec des responsabilités précises en matière de sécurité (e.g. personnel et gestionnaire des ressources humaines avec des responsabilités pour les enquêtes de sécurité sur le personnel)
- Des éléments probants peuvent également être soumis si de la formation en matière de sécurité est fournie à **d'autres personnes** ayant des responsabilités plus générales en matière de sécurité (p. ex., gestionnaires avec des responsabilités pour la gestion du risque de sécurité pour le programme dont ils sont responsables)
- Les éléments probants reliés au programme de sensibilisation à la sécurité s'adressant à toutes les personnes, ou à d'autres types de formation (p. ex., santé et sécurité au travail, planification d'urgence) **ne sont pas considérés comme étant pertinents** à cet élément d'évaluation
 - Le document de vue d'ensemble peut décrire la coordination et l'intégration de la formation en matière de sécurité avec d'autres types de formation
- Les éléments probants fournis ne devraient pas contenir d'information personnelle



19.1.4 Sensibilisation à la sécurité (1)

Approche analytique

- Existe-t-il un programme de sensibilisation à la sécurité pour informer et rappeler régulièrement aux personnes leurs responsabilités en matière de sécurité, ainsi que les enjeux et les préoccupations?

Éléments probants à l'appui

- Exigences de politique ministérielle, et rôles et responsabilités reliés à la sensibilisation à la sécurité
- Pratiques et procédures reliés à la sensibilisation à la sécurité, par exemple :
 - Stratégie de sensibilisation
 - Sommaire des activités de sensibilisation qui ont eu lieu au cours de l'année précédente
 - Sommaire du matériel de sensibilisation actuellement en place
 - Échantillon de matériel de sensibilisation
 - Niveau d'investissement dans la sensibilisation à la sécurité
 - Approche utilisée pour mesurer la mise en œuvre et l'efficacité du programme de sensibilisation



19.1.4 Sensibilisation à la sécurité (2)

Autres conseils

- Cet élément d'évaluation a uniquement trait aux mesures de sensibilisation reliées à la **sécurité**
- Les éléments probants reliés à d'autres types de mesures de sensibilisation (p. ex., planification d'urgence) **ne sont pas considérés comme étant pertinents** à cet élément d'évaluation
 - Le document de vue d'ensemble peut cependant décrire la coordination et l'intégration de la sensibilisation en matière de sécurité avec d'autres types d'activités de sensibilisation



19.1.5 Initiation à la sécurité (1)

Approche analytique

- Existe-t-il des mesures dans le cadre du processus d'enquête de sécurité du personnel pour assurer que les personnes
 - Soient formellement informées des privilèges et des interdictions concernant l'accès liés à leur cote de vérification avant leur entrée en fonction (ou, au besoin, lors du cycle de mises à jour)?
 - Signent les formulaires appropriés?

Éléments probants à l'appui

- Exigences de politique ministérielle, et rôles et responsabilités reliés à l'initiation à la sécurité
- Pratiques et procédures reliés à l'initiation des nouveaux employés à la sécurité dans le cadre du processus d'enquête de sécurité du personnel, par exemple :
 - Procédures pour initier les personnes lorsqu'une cote de fiabilité ou de sécurité leur est accordée
 - Formulaire utilisé
 - Procédures de mise à jour (e.g. lorsqu'il y a un changement dans la cote de fiabilité ou le niveau de cote de sécurité)



19.1.5 Initiation à la sécurité (2)

Autres conseils

- Cet élément d'évaluation a uniquement trait aux initiations **formelles** effectuées dans le cadre du processus d'enquête de sécurité du personnel
- Les éléments probants ayant trait à la sensibilisation à la sécurité fournie à tous les employés **ne sont pas considérés comme étant pertinents** à cet élément d'évaluation
- Les éléments probants fournis ne devraient pas contenir d'information personnelle



19.1.6 Gestion des incidents (1)

Approche analytique

- Des procédures sont-elles en place pour assurer que les incidents sont rapportés et font l'objet d'enquêtes, et que des mesures correctives sont prises d'une façon opportune, coordonnée et efficace?

Éléments probants à l'appui

- Exigences de politique ministérielle, et rôles et responsabilités liés à la gestion des incidents
- Pratiques et procédures liés à la gestion des incidents de sécurité, par exemple :
 - Plan et concept d'opérations pour la gestion des incidents
 - Procédures utilisées pour faire rapport des incidents au sein du ministère ou de l'organisme, et à l'externe (c. à d. aux organismes centraux et aux organismes de sécurité, et au besoin, aux autorités policières)
 - Procédures d'enquêtes administratives sur des incidents de sécurité
 - Procédures pour mettre en œuvre les correctifs



19.1.6 Gestion des incidents (2)

Autres conseils

- Cet élément d'évaluation a uniquement trait à la gestion des **incidents reliés à la sécurité**
- Les éléments probants ayant trait à la gestion des situations d'urgence (p. ex., plans d'évacuation), bien que liés, **ne sont pas considérés comme étant pertinents** à cet élément d'évaluation
- Les procédures et les autres éléments probants fournis doivent couvrir la gestion de **tous les types** d'incidents de sécurité qui sont inclus dans la PGS, incluant :
 - Menaces ou actes de violence envers un employé
 - Vol, perte ou destruction de biens
 - Compromission d'information sensible
 - Incident lié à la sécurité des TI
 - Interruption de services essentiels
 - Autres événements ayant un impact réel ou potentiel sur la sécurité

19.2 Gestion de la sécurité de la TI (GSTI)

- **Conformité à la norme de GSTI, selon l'autoévaluation ministérielle**
- **Éléments évalués**
 - **Objectifs prioritaires de la GSTI**
 - Composantes fondamentales de la sécurité des TI (ressources humaines, processus, stratégies, organisation, gestion des risques et programme de gestion)
 - Identification et sécurité des systèmes essentiels
 - Mobilisation de la haute direction à l'égard de la gestion des risques de sécurité des TI
 - **Exigences de la GSTI**
 - Organisation de sécurité des TI
 - Politique sur la sécurité des TI
 - Ressources de la sécurité des TI et cycle de vie du développement de système
 - Identification des actifs
 - Gestion des risques
 - Gestion des incidents
 - Gestion de la vulnérabilité
 - Planification de la continuité des activités
 - Vérification, surveillance et évaluation
 - Sensibilisation
 - Autres mesures de protection technique et opérationnelle
- **Pour la cote « Fort »** : leadership et contribution au programme de sécurité des TI à l'échelle du gouvernement

Aucun changement depuis la ronde V du CRG

Nouveautés à la Ronde VI du CRG

- On encourage les organismes à fournir de l'**information à l'appui** dans le Questionnaire sur la GSTI, pour fournir un contexte aux réponses et améliorer leur interprétation
- Concentrer l'évaluation sur les **changements** depuis la ronde V
- **(Pour la cote « Fort »)** Description du leadership et des contributions au programme de sécurité des TI à l'échelle du gouvernement (critère déjà existant à la Ronde V du CRG, mais aucun élément de preuve n'était requis)
- **(À titre informatif - aucune incidence sur la cote)** Mention de la validation indépendante de la conformité et du rendement, p. ex., par le biais de la mesure du rendement, d'une vérification interne ou d'une évaluation

19.2 Critère d'évaluation

Aucun changement depuis
la ronde V du CRG

Cote du CRG	Couleur correspondant à la cote	Critère
Fort	Bleu	L'organisme se conforme entièrement aux exigences minimales de la GSTI, fait preuve de leadership et contribue au programme de sécurité des TI à l'échelle du gouvernement.
Acceptable	Vert	L'organisme a atteint les trois objectifs prioritaires et la plupart, sinon toutes, les exigences en matière de GSTI, et il n'y a aucune lacune notable.
Possibilité d'amélioration	Jaune	L'organisme a atteint les trois objectifs prioritaires et a certaines des exigences en matière de GSTI en place, mais il y a quelques lacunes notables.
Attention requise	Rouge	L'organisme n'a pas atteint les trois objectifs prioritaires.

19.3 Programme de Planification de la continuité des activités (PCA)

- **Conformité à la norme du Programme de PCA, selon l'autoévaluation ministérielle**
- **Éléments évalués :**
 - **Gouvernance du programme**
 - Instauration des pouvoirs et des responsabilités liés au programme de PCA
 - **Analyse des répercussions sur les activités**
 - Définition et classement par priorité des services et des biens essentiels
 - **Plans et arrangements à l'égard de la PCA**
 - Mesures visant à assurer la disponibilité continue des services et des biens essentiels
 - **État de préparation de la PCA**
 - Examen, essai et vérification des plans et suivi permanent de l'état de préparation
- **Pour la cote « Fort » :** plans d'intervention immédiate pour les mesures d'urgence en cas de pandémie de grippe, et de problème de GI et des TI

Aucun changement depuis la ronde V du CRG

Nouveautés à la Ronde VI du CRG

- **Rapport de conformité du programme de PCA** (auparavant le modèle de plan d'action), élaboré par la Sécurité publique en collaboration avec le SCT (changements mineurs par rapport à la Ronde V du CRG, afin de préciser des questions)
- Le rapport de conformité est remis **directement à la Sécurité publique** (**Aucun autre élément de preuve n'est requis**)
- Concentrer l'évaluation sur les **changements** depuis la ronde V
- On encourage les organismes à fournir de **l'information à l'appui** dans le Questionnaire sur la GSTI, pour fournir un contexte aux réponses et améliorer leur interprétation
- **(À titre informatif - aucune incidence sur la cote)** Mention de la validation indépendante de la conformité et du rendement, p. ex., par le biais de la mesure du rendement, d'une vérification interne ou d'une évaluation

19.3 Critère d'évaluation

Aucun changement depuis
la ronde V du CRG

Cote du CRG	Couleur correspondant à la cote	Critère
Fort	Bleu	L'organisme satisfait entièrement à toutes les exigences du programme de PCA et dispose de plans d'intervention immédiate achevés et approuvés pour les mesures d'urgence en cas de pandémie et de problème de GI/TI.
Acceptable	Vert	L'organisme satisfait entièrement à toutes les exigences relatives à la gouvernance du programme de PCA et à l'analyse des répercussions sur les activités, des plans et des arrangements relatifs au PCA sont achevés et sont approuvés par la haute direction, et la mise en place d'un cycle de maintien est en cours ou achevée; il n'y a aucune lacune notable.
Possibilité d'amélioration	Jaune	L'organisme satisfait entièrement à toutes les exigences de gouvernance du programme de PCA et à certains éléments de l'analyse des répercussions sur les activités, et la mise en place des plans et arrangements du PCA sont en cours.
Attention requise	Rouge	Si toutes les exigences en matière d'établissement de la gouvernance du programme de PCA n'ont pas été remplies, si une analyse des répercussions sur les activités n'a pas été achevée ou planifiée, ou si des lacunes importantes ont été notées dans la plupart des éléments de la norme relative au programme de PCA, la cote « Attention requise » sera accordée à cet élément de preuve.



Modèle de réponse pour la CdG N° 19 (“Document de vue d’ensemble”)

But

- Ce document fait le sommaire de l’information requise pour la CdG N° 19 et fournit une référence aux éléments probants à l’appui pour chaque élément évalué
 - Aider les ministères à préparer une réponse complète
 - Concentrer l’évaluation sur les changements depuis la ronde V et permettre la réutilisation des documents soumis à la ronde V
 - Guider les analystes du SCT dans la révision des éléments probants à l’appui

Contenu

- Le modèle contient 8 sections:
 - **Page 1** : Description du document
 - **Pages 2-3** : Instructions
 - **Page 4**: Inventaire des documents (pour 19.1)
 - **Partie A** : 19.1 Programme de sécurité ministériel
 - **Partie B** : 19.2 GSTI et 19.3 Programme de PCA
 - **Partie C** : Éléments évalués pour la cote « Fort » (19.1 et 19.2)
 - **Partie D** : Mesure du rendement, vérifications internes, examens de la gestion, évaluations, etc.
 - **Partie E** : Renseignements supplémentaires

Description du document et Inventaire des documents

Description du document
Nom de l'organisme
Contact ministériel pour le CRG
Préparé par
Approuvé par
Date d'approbation
Type de présentation
Description des changements

Réutilisation de la ronde V

Partage des meilleures pratiques

Inventaire des documents (Élément de preuve 19.1)

N° de réf.	Titre du document <i>(Nom de fichier si en format électronique)</i> <i>(Veuillez indiquer dans quel document sont intégrés les documents intégrés présentés à la ronde V)</i>	Description du document <i>(Si le titre du document n'est pas explicite)</i>	Ronde du CRG <i>(V ou VI)</i>	Mode de présentation <i>(Portail, copie papier, CD, courriel)</i>	Élément(s) d'évaluation <i>(p. ex. 19.1.1 (i))</i>	Partager? <i>("Oui" signifie la permission de partager)</i>
1						
...						
50						

- Maximum:**
- 50 documents (19.1)
 - Portail: jusqu'à Protégé A

Partie A: Programme de sécurité ministériel

- Ajouter référence(s) s'il y a lieu
 - Maximum 10 références par élément
 - Peut inclure références à des documents soumis pour d'autres CdG ou sources régulières (e.g. RPP, RMR)

Partie A – Élément de preuve 19.1 Programme de sécurité ministériel

N°	Élément d'évaluation	Description <i>(Veuillez consulter le Guide et la méthode d'évaluation pour les éléments probants exigés et l'approche analytique)</i>	Citation des éléments probants applicables <i>(Veuillez indiquer le numéro de référence (n°) de l'inventaire, le titre du document et la ou les section(s) applicable(s))</i>	Changements depuis la ronde V du CRG ou depuis la dernière mise à jour <i>(le cas échéant)</i>	Activités, plans et calendriers pour améliorer le rendement
19.1.1	<i>Organisation de sécurité et gouvernance de programme</i>	<i>i. Nomination de l'ASM</i>			
...			

Ajouter une description de la conformité et de la performance ministérielles

Décrire les changements depuis la Ronde V du CRG



Partie B: 19.2 GSTI et 19.3 Programme de PCA

Partie B – Éléments de preuve 19.2 et 19.3

N°	Élément d'évaluation	Questionnaires <i>(Veuillez indiquer à quelle date le document a été présenté pour l'évaluation de la ronde VI du CRG)</i>	Changements depuis la ronde V du CRG ou depuis la dernière mise à jour <i>(le cas échéant)</i>	Activités, plans et calendriers pour améliorer le rendement
1.	Gestion de la sécurité des technologies de l'information (GSTI)	<p><u>Questionnaire de la GSTI en date du :</u></p> <p><i>Remarque: Le questionnaire de la GSTI doit, une fois rempli, être envoyé directement au Secrétariat, idéalement par le biais du portail du CRG.</i></p>		
2.	Programme de Planification de la continuité des activités (PCA)	<p><u>Rapport sur la conformité du programme de PCA en date du :</u></p> <p><i>Remarque : Le rapport de conformité du Programme de PCA, une fois rempli, doit être envoyé directement à Sécurité publique Canada. Votre gestionnaire de PCA peut communiquer avec votre personne-ressource au ministère de la Sécurité publique pour plus de renseignements concernant la présentation des modèles remplis.</i></p>		

Réviser si une mise à jour est effectuée durant la ronde V

Décrire les changements depuis la Ronde V du CRG

Décrire les changements depuis la Ronde V du CRG

Partie C: Éléments évalués pour la cote « Fort »

Facultatif

Partie C – Éléments évalués pour une cote “Fort”
(Éléments de preuve 19.1 et 19.2)

N°	Élément d'évaluation	Description	Élément probant <i>(facultatif)</i>	Changements depuis la ronde V du CRG ou depuis la dernière mise à jour <i>(le cas échéant)</i>	Activités, plans et calendriers pour améliorer le rendement
1.	Leadership et contributions extra organisationnelles				
2.	Harmonisation stratégique				

Ajouter une description du leadership et contributions de l'organisme au programme de sécurité à l'échelle du gouvernement (pour le programme dans son ensemble ou pour un élément en particulier, e.g. sécurité des TI, PCA)
***** Ne comprend pas** le leadership et les contributions des organismes dans le contexte de leur mandat en matière de sécurité à l'échelle du gouvernement ***

Ajouter une description de la façon dont laquelle la stratégie de sécurité de l'organisme est harmonisée et intégrée à ses priorités et plans d'activités

Parties D: Mesure du rendement, etc. et E: Renseignements supplémentaires

Partie D – Mesure du rendement, vérifications internes, examens de la gestion, évaluations prévues ou menées au cours des cinq dernières années

(Tous les éléments de preuve – élément non évalué)

N°	Type <i>(p. ex. mesure du rendement, vérification interne, examen de la gestion, évaluation)</i>	Description <i>(Courte description de l'objectif de l'évaluation, de la manière dont cette dernière a été effectuée, des participants, de la fréquence, etc.)</i>	Portée <i>(Indication des éléments du programme de sécurité, du système, de l'unité organisationnelle, du programme, du service, etc. dans le cadre de l'évaluation)</i>	Date prévue ou à laquelle cela a été fait	Autres renseignements <i>(Rapports disponibles, plans d'action, etc.)</i>
1.					
...					

Facultatif
(peut contribuer à l'évaluation pour la cote "Fort")

Partie E - Renseignements supplémentaires *(p. ex. signalement de sérieuses entraves à l'avancement des travaux, suggestions concrètes visant l'amélioration du processus du CRG pour cette composante de gestion)*

Facultatif



Conseils supplémentaires

Méthodologie d'évaluation et guide pour la CdG N° 19

- Décrit les exigences en matière d'éléments probants, l'approche analytique et le critère d'évaluation pour chaque élément de preuve
- Fourni par le biais d'un courriel aux Coordonnateurs ministériels du CRG, aux ASMs et aux Coordinateurs de la sécurité des TI

Éléments « Gérance » du CRG

- Pour plus d'information sur l'élément « Gérance » du CRG et les composantes de gestion associées, voir:

<http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/indicators-indicateurs/2008/stewardship-gerance/stewardship-gerance-fra.asp>

Sécurité publique Canada

- Pour des conseils au sujet du rapport de la conformité du Programme de PCA, veuillez contacter votre représentant de l'assurance de la qualité ou le bureau de support de la PCA :

Courriel: bcp.helpdesk@ps-sp.gc.ca

Téléphone: 613.949.6522

Site web: <http://bcp.ps.gc.ca>



Années à venir

La méthodologie d'évaluation sera améliorée et élargie pour:

- Assurer l'arrimage à la nouvelle Politique sur la sécurité du gouvernement, et les Directives et Normes associées
- Évaluer d'autres aspects des programmes de sécurité ministériels (e.g. sécurité du personnel, sécurité dans le processus d'acquisition, sécurité physique, sécurité de l'information)
- Couvrir la gestion de l'identité
- Mesurer l'efficacité et la valeur (vs la conformité)
- Utiliser les mesures de performance effectuées par les ministères



Personne-ressources du SCT

Pierre Boucher

Responsable de la CdG N° 19
Courriel: Pierre.Boucher@tbs-sct.gc.ca
Téléphone: 613-952-0169

Nathalie Pelletier

Personne-ressource pour la CdG N° 19, le nouveau modèle de réponse et 19.1
Courriel : Nathalie.Pelletier@tbs-sct.gc.ca
Téléphone : 613-952-2906

Brian Brazeau

Personne-ressource pour 19.2 et 19.3
Courriel : Brian.Brazeau@tbs-sct.gc.ca
Téléphone : 613-957-2549

Samantha Tim

Analyste pour 19.1
Courriel : Samantha.Tim@tbs-sct.gc.ca
Téléphone : 613-960-1066

***** Remarques importantes :**

- Pour les questions reliées au Rapport de conformité du programme de PCA pour 19.3, veuillez contacter votre représentant de l'assurance de la qualité à Sécurité publique Canada
- Veuillez informer votre coordinateur ministériel du CRG de toutes communications reliées au CRG



Questions ?

